

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 015-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit Octobre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence Madame EL HAJOUÏ Rachida, Vice-présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS étant empêché.

Présents : Madame EL HAJOUÏ Rachida, Monsieur DADDA Mohamed, Madame GOMEZ Elisabeth, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Madame LE LEPVRIER Emily, Madame PELTIER Claudine, Madame LE PORT Michèle, Mme SCHEYDER Mireille.

Excusés : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame DA SILVA Alisson, Madame SINDAYIGAYA Marguerite, Madame DARMOCHOD Yolande et Monsieur JEGOU Serge.

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget 2025 du CCAS

Les membres du Conseil d'Administration sont informés qu'il y a lieu de procéder, sur le Budget primitif 2025, à un réajustement d'imputation budgétaire sur la section de fonctionnement, selon le tableau joint en annexe.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 pour permettre la bonne exécution du budget,

Considérant que la présente décision modificative respecte le formalisme du budget primitif comme le prévoit l'instruction de la M57,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

DECIDE à 9 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »

► D'autoriser le virement de crédits selon le tableau joint en annexe.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Djamel NEDJAR,



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DECISION MODIFICATIVE N°1/ BUDGET CCAS 2025									
Opération	Chapitre comptable	Nature Analytique	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Section Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	Observations
FONCTIONNEMENT									
-	67	673	020	SCESGENERC	Titres annulés sur exercices antérieurs	F	Ordre	7 959,32	Annulation doublet titre 2022
-	68	6817	01	SCESGENERC	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	F	Ordre	1 331,83	Provisions créances douteuses
-	011	6042	443	RESAUT	Achats De Prest. De Services (Aut. Que Terr. A Air	F	Réel	-9 291,15	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							0,00	0,00	A L'EQUILIBRE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 9

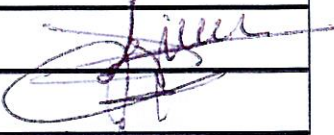
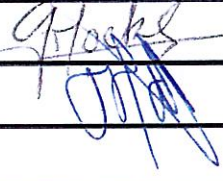
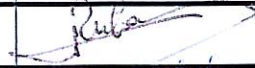
Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 22 septembre 2025

Présenté par (1), la Vice-présidente
A, Limay, le 08 octobre 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Limay, le 08 octobre 2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

DA Silva Alisson	
DADA Mohamed	
DARMOCHOD Yolande	
EL HAJOUI Rachida	
GOMEZ Elisabeth	
JEGOU Serge	
LE LEPVRIER Emily	
LE PORT Michèle	
MACKOWIAK Ghyslaine	
MAILLARD François	
NEDJAR Djamel	
PELTIER Claudine	
RUBANY Jean-Marc	
SCHEYDER Mireille	
SINDAYIGAYA Marguerite	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative

Date de transmission de l'acte : 15/10/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/10/2025

Numéro de l'acte : DELIB015-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20251008-DELIB015-2025-DE

Date de décision : 08/10/2025

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires